



AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE
SERVICE ÉCONOMIQUE

Veille de la situation économique et financière
Du 18 février au 1^{er} mars 2019

Marchés

	01/03	Var vs 18/02
EUR/CHF	1,1365	+0,0 %
USD/CHF	0,9990	-0,5 %
SMI	9.412,02	+1,6 %
Taux 10a	-0,199 %	+9 pb

Chiffres-clé (g.a.)

- Production industrielle T4 2018: +5,1%
- Frontaliers T4 2018 : 313.800 dont 172.500 résident en France.

ECONOMIE

Conjoncture : la croissance suisse est estimée à 2,5 % en 2018

Selon une première estimation du Secrétariat d'Etat à l'économie, le PIB suisse a crû de 2,5 % en volume en 2018 (après 1,6 % en 2017). Dans un contexte de dépréciation du franc suisse, la croissance a notamment été portée par le commerce extérieur : les exportations de biens ont crû de 5,3 % tandis que les importations de services ont sensiblement reculé (-6,4 %). Les investissements en biens d'équipement ont également connu une progression notable (+2,4 % après +4,5 %). Selon une approche par la production, la croissance a été portée par le groupe de branches « agriculture et industrie » (+5,5 % en 2018).

La consommation des ménages et instituts sans but lucratif au service des ménages est pour sa part restée peu dynamique (+1 %) en lien avec la faible progression des salaires réels.

FISCALITE

Echange automatique de renseignements (EAR) : consultation sur un projet de finalisation de la mise en conformité du droit suisse avec la norme internationale

Le Conseil fédéral a soumis à consultation, jusqu'au 12 juin 2019, un projet visant à finaliser la mise en conformité du droit suisse avec la norme internationale sur l'EAR. Le projet de [révision](#) de la [loi suisse sur l'EAR](#) et de son [ordonnance d'application](#) « *tient compte* » des recommandations émises par le Forum mondial, lors d'un examen préliminaire en 2018, et prévoit notamment :

- L'adaptation d'obligations en matière de diligence et d'enregistrement, dont :
 - l'obligation – qui serait, d'après le *Département fédéral des finances*, déjà observée en pratique - d'enregistrer les trusts « *qui recourent au principe du trust documenté par le trustee* » ;
- L'introduction d'une obligation, pour les institutions financières suisses déclarantes, de conserver pendant cinq ans les documents utilisés pour remplir leurs obligations dans le cadre de l'EAR ;

- Pour clarifier, dans la loi et son ordonnance d'application, le champ d'application de l'EAR, l'introduction de définitions (« *Compte préexistant* » et « *nouveau compte* ») et de précisions sur la portée de celles-ci (exemples de « comptes exclus » ; institutions financières considérées « *suisses* » ; adresse de résidence prise en considération) ;
- La modification ou l'abrogation de « *quelques dispositions dérogatoires* ».

Selon le rapport explicatif accompagnant le projet, le *Département fédéral des finances*, il est prévu qu'une nouvelle vague d'examens par le *Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales*, traite, à compter de 2020, du degré de conformité, à la norme internationale sur l'EAR, du droit des pays qui l'appliquent.

SECTEUR FINANCIER

Affaire UBS : UBS condamné à payer 4,5 Mds EUR en première instance

A l'issue de son procès portant sur des accusations de « *blanchiment aggravé de fraude fiscale* » en France, le groupe UBS a été condamné par le tribunal correctionnel de Paris à payer une amende de 3,7 Mds EUR ainsi que 0,8 Md EUR de dommages et intérêts. Le groupe a immédiatement indiqué qu'il interjettera appel.

Réassurance : Swiss Re enregistre un résultat net de 421 MUSD

L'année du numéro 2 mondial de la réassurance a, comme en 2017 (résultat net de 331 MUSD), été marquée par un coût élevé des sinistres de grande ampleur (3 Mds USD en 2018).

SECTEURS NON FINANCIERS

Transport aérien : rachat par un investisseur suisse de Germania Flug AG

La compagnie aérienne Germania Flug AG, créée en 2014 et installée à Zurich, est désormais entièrement détenue par des investisseurs suisses. La société allemande Germania, qui a déposé le bilan début février 2019 possédait auparavant 40% des parts de Germania Flug AG.

Télécommunications : Sunrise va acquérir UPC Suisse

L'opérateur de télécommunications Sunrise (numéro 2 en Suisse ; principalement détenu par l'opérateur allemand Freenet) et le cablo-opérateur UPC Suisse ont conclu un accord pour le rachat d'UPC Suisse, détenu à 100% par Liberty Global (US), par Sunrise pour 6,3 Mds CHF.

Télécommunications : arrivée de la 5G en Suisse

L'un des principaux opérateurs de télécommunications suisse, Sunrise, a annoncé la mise en place de la 5G dans 150 localités suisses fin mars 2019.

Pharmacie : accord pour le rachat de Spark Therapeutics par Roche

Roche a annoncé avoir conclu un accord pour le rachat de l'entreprise américaine de thérapie génétique Spark Therapeutics, pour une valeur de 4,3 Mds USD.

Pharmacie : Novartis crée une co-entreprise avec Blackstone Life Sciences

Novartis et la société d'investissement américaine Blackstone Life Sciences ont annoncé la création d'une entreprise commune, Anthos Therapeutics, chargée de développer des thérapies pour les maladies cardiovasculaires à haut risque. Novartis, qui a octroyé à l'entreprise la licence d'un de ses produits, possèdera une part minoritaire. Blackstone Life Sciences investira 250 M USD dans l'entreprise et contrôlera le développement des produits.

Défense : les exportations de matériel de guerre se sont élevées à 509,9 MCHF en 2018

L'augmentation par rapport à 2017 (+14%) tient essentiellement au changement de méthode statistique, qui prend désormais en compte le trafic de réparation et les exportations temporaires. Les principaux clients de la Suisse sont l'Allemagne (118 MCHF), le Danemark (73 MCHF) et les Etats-Unis (51 MCHF).

Systèmes de navigation : adoption d'une ordonnance permettant aux acteurs suisses de répondre à des appels d'offres sensibles liés à Galileo et EGNOS

Dans l'attente de l'adoption de la loi sur la sécurité de l'information, actuellement en cours de discussion au Parlement, le Conseil fédéral a adopté une ordonnance fixant à partir du 1^{er} avril 2019 la procédure de contrôle de sécurité des entreprises souhaitant répondre à des appels d'offres sensibles liés aux programmes européens de navigation par satellite Galileo et EGNOS. L'ordonnance sera valable jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi ou au plus tard fin 2021.